

Lettre d'information du réseau

- mars-avril 2015 -

Fédération

*Rencontres interassociatives 2015 de la FRAAP
Projet de loi relative à la liberté de création, architecture et patrimoine*

Réglementation

Loi NOTRe

Adhérents

Nouveaux membres de la FRAAP

Agenda

Evènements à venir

Publications web

À lire, à écouter et à voir

Rencontres interassociatives de la FRAAP, 5 et 6 juin à Reims

La FRAAP vous invite à ses 13èmes Rencontres inter-associatives, co-organisées avec [Maison vide](#), [Atelier Hyperespace](#) et [Collectif Simone](#).

L'art et la culture sont essentiels au développement des territoires. Pour autant l'attractivité de ces derniers se construit de plus en plus à partir d'une offre culturelle qui se confond avec du marketing territorial autour d'événements éphémères et spectaculaires trop souvent désancrés des réalités artistiques locales.

Cette politique, qui n'est pas celle d'une véritable démocratisation culturelle et encore moins d'une démocratie culturelle agissante, fait l'impasse sur les conditions de la vitalité artistique et d'une diffusion à long terme ancrée sur le territoire. Elle oublie ainsi que la création est un engagement quotidien et que les artistes ont besoin, non seulement de lieux pour créer, mais aussi d'espaces pour présenter leur travail et rencontrer un public voire, agir avec lui.

Les Rencontres seront l'occasion d'analyser plus précisément les conséquences de la réforme territoriale sur les politiques culturelles et sur l'avenir des associations d'artistes plasticiens, et de débattre des stratégies et outils à la disposition des associations pour faire comprendre leur rôle essentiel sur les territoires.

Programme détaillé des Rencontres

Projet de loi relative à la liberté de création, architecture et patrimoine

Depuis plusieurs mois, la FRAAP alerte ses partenaires et s'inquiète de l'absence des arts plastiques dans la dernière version de l'avant-projet de loi.

Cette absence flagrante a été rapportée par très peu de médias, comme nous le constatons dans l'article de la Gazette des communes à ce sujet.

[Lien vers l'article](#)

L'USOPAV (Union des Syndicats et Organisations Professionnelles des Arts Visuels) a travaillé sur des propositions d'amendements venant compléter le projet de loi. La FRAAP soutient ces propositions qui (re)placent les artistes plasticiens comme professionnels à part entière du secteur artistique et culturel, et notamment la création d'un Conseil national des professions des arts visuels au même titre que celui pour le spectacle. Le Conseil national des professions du spectacle existe déjà et a été créé par un décret du 29 mars 1993. Placé auprès du ministre chargé de la culture, il «peut être consulté par le Gouvernement et émettre des préconisations sur toute question relative aux professions du spectacle vivant et du spectacle enregistré. Il examine les mesures propres à améliorer l'emploi et les politiques de formation dans ce secteur.» La FRAAP soutient la nécessité de la création d'un Conseil national des professions des arts visuels, rendue d'autant plus importante en l'absence de convention collective spécifique à notre secteur.

Nous espérons que le ministre prendra en compte les propositions d'amendement de l'USOPAV, rouvrira le dialogue avec les organisations professionnelles du secteur des arts visuels et pourra ainsi mesurer plus particulièrement l'urgence de la création d'un Conseil national des professions des arts visuels.

[Lien vers les propositions d'amendements](#)

Lien vers les articles du CAAP au sujet de la loi relative à la liberté de création, l'architecture et le patrimoine
[Lien vers l'article du CAAP sur la création d'un Conseil national des professions des arts visuels](#)

Réglementation

Loi NOTRe

Un mois après son adoption par le Sénat, la loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le mercredi 10 mars. Ce texte visant à clarifier le « qui fait quoi » est le troisième volet de la grande réforme territoriale, après la loi sur l'affirmation des métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014) et la loi de regroupement des régions.

Amendements supprimés :

- La référence aux droits culturels : malgré l'appel conjoint de la FRAAP, d'ARTfactories/autre(s)pARTs, de l'UFISC et de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture) pour la défense des droits culturels, les députés ont décidé de ne pas les inscrire dans la loi NOTRe. [Plus d'infos dans l'article](#) que nous avons consacré au vote de l'amendement portant sur les droits culturels
- Les Conférences territoriales de l'action publique Culture : la loi MAPAM a institué la création de Conférences territoriales de l'action publique (CTAP), dans chaque région, chargées de favoriser la concertation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et de rendre des avis sur tous les sujets relatifs à la conduite de politiques publiques. Lors de l'adoption de la loi NOTRe par le Sénat, ce dernier avait souhaité que soit créée une commission culture pour chaque CTAP. Mais l'Assemblée nationale n'a pas retenu cette proposition, préférant laisser aux CTAP le soin de créer les commissions thématiques qu'elles souhaitent.
- La « mise en œuvre équilibrée » des politiques culturelles sur le territoire par l'État : arguant du fait de préserver l'autonomie des collectivités, les députés ont rejeté l'amendement, estimant qu'il allait également à l'encontre de l'esprit de la décentralisation
- Les compétences partagées au niveau de la vie associative notamment

Amendements retenus :

- Compétences partagées par toutes les collectivités et l'État en matière culturelle
- Conseil national des collectivités territoriales pour le développement culturel : cette instance de concertation existait précédemment sous le nom de CCTDC (Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel) et réunira des représentants de l'État et des collectivités territoriales pour mieux co-élaborer le soutien public aux arts et à la culture.

Adhérents

Nouvel outil pour les adhérents : voici une fiche synthétique présentant la FRAAP. N'hésitez pas à vous en servir pour présenter la FRAAP sur vos supports de communication, dans vos échanges avec vos partenaires, etc.

[Fiche de présentation de la FRAAP](#)

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion à la FRAAP. La Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens réunit aujourd'hui plus de 160 associations membres dans toute la France. En renouvelant votre adhésion, vous contribuez à maintenir votre engagement et votre soutien aux travaux menés par la FRAAP pour la structuration professionnelle de l'ensemble de notre secteur. [Télécharger la fiche d'adhésion](#)

Agenda

« Commun et économie solidaire », Université populaire et citoyenne, CNAM Paris, 9 avril 2015

Le raisonnement binaire tendant à centrer le débat sur le dualisme marché-État s'épuise. Les notions de communs et de tiers secteur qui ont surgi témoignent du dépassement de ce mode de pensée obnubilé par l'opposition et la complémentarité entre marché et État.
Rencontre le 9 avril de 18h à 20h.

[Plus d'infos](#)

« Les droits culturels, une remise en question des politiques publiques de la culture ? », Bordeaux, 9 et 10 avril 2015

Journées d'études organisées par l'Université de Bordeaux Montaigne

[Programme en ligne](#)

« Économie créative du mobile : nouveaux talents numériques et nouveaux intermédiaires », Paris, 29 avril 2015

Rencontre sur l'économie créative mobile émergente, organisée par l'IRCAV-Paris 3 à la Maison de la Recherche de l'université Paris 3, le 29 avril de 12h30 à 14h30

[Information en ligne](#)

Printemps des associations citoyennes

Le Printemps des associations citoyennes (qui rassemble tous les événements associatifs tels que mobilisations, soirées-débats, interpellations, rencontres festives, etc.) coordonné par le Collectif des Associations Citoyennes, de mi mars à juin 2015 :
<http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2015/03/dossier-de-presse-printemps-16-3-15.pdf>
(Vous pourrez notamment trouver dans le dossier de presse une carte sur les difficultés associatives 2015)

Publications web

À lire :

Lettre ouverte de l'UFISC sur l'entreprendre dans la culture : critiquant le rapport de Steven Hearn, l'UFISC réaffirme sa "mobilisation pour défendre un entreprendre collectif et citoyen dans le champ culturel au service de l'intérêt général »

[Lien vers la lettre](#)

« **La recherche dans les écoles supérieures d'art** », Culture et recherche, Ministère de la culture, n°130, hiver 2014-2015 :

[Lien vers la publication](#)

« **Culture : malaise entre élus et professionnels** », Dossier de la Gazette des communes, mars 2015 :

[Lien vers le dossier](#)

"**Quand l'austérité budgétaire menace la richesse de la création culturelle**", Bastamag, 24 mars 2015 :

[Lien vers l'article](#)

« **Associations citoyennes : un printemps de crise** », Politis, 26 mars 2015 :

[Lien vers l'article](#)